

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016 À 20 HEURES 30****N° 4 - 158 / 2016 : ZA RIEUMAS – ÉCHANGE FONCIER ÉTAT-AGGLOMÉRATION****L'An Deux Mille Seize, le 6 Octobre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 6 octobre 2016 à 20 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jacques ROYER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Patrick BÉTEILLE), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno CRUSEL (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir de Geneviève PEREZ), Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR (pouvoir de Blandine THUEL), Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Bruno CRUSEL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrick BÉTEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Laurence PUJOL, Christian CHAMAYOU, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel TRÉBOSC, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUJOUR), Stéphane BARDY, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 38

Votants : 45

N° 4 - 158 / 2016 : ZA RIEUMAS – ÉCHANGE FONCIER ÉTAT-AGGLOMÉRATION

Pilote : développement économique

Autres services concernés : Direction générale des services
Finances et budget
Voirie

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Dans le cadre des travaux d'aménagement routiers de la RN88, section Albi-Marssac, réalisés par l'État, un échangeur a été aménagé pour faciliter l'accès à la Commune de Marssac sur Tarn ainsi qu'à la nouvelle zone d'activités ECO²RIEUMAS.

L'agglomération étant propriétaire de l'assiette nécessaire au rond-point, il a été convenu, avec l'État, de faire un échange de foncier avec le délaissé lui appartenant et utilisable dans le cadre de la future aire de covoiturage.

Les biens appartenant à l'État sont les parcelles :

- Commune de Marssac sur Tarn – section ZL n°102 d'une surface de 556 m² ;
- Commune de Marssac sur Tarn – section ZL n°108 d'une surface de 187 m² ;
- Commune de Marssac sur Tarn – section ZL n°132 d'une surface de 335 m² ;
- Commune de Marssac sur Tarn – section ZL n°134 d'une surface de 587 m² ;
- Commune de Marssac sur Tarn – section ZL n°136 d'une surface de 52 m² ;
- Commune de Marssac sur Tarn – section ZL n°137 d'une surface de 2 816 m² ;
- Commune de Terssac – Section ZA n°67 d'une surface de 177 m².

Soit un total de 4 710 m² évalués par le service des domaines à la somme de 19 635 €.

Les biens de l'Agglomération sont les parcelles :

- Commune de Marssac sur Tarn – section ZL n°127 d'une surface de 868 m² ;
- Commune de Marssac sur Tarn – section ZL n°129 d'une surface de 4 818 m².

Soit un total de 5 686 m² évalués par le service des domaines à la somme de 28 430 €.

En conséquent cet échange interviendra avec une soulte de **8 795 €** à la charge de l'État.

Le notaire choisi par l'État pour la rédaction de cet échange est M^o Philippe THIRIOT.

Je vous précise que tous les frais afférents à cet échange seront à la charge des deux parties par parts égales.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver l'échange de foncier tel que décrit ci-dessus.
- De désigner M^o Philippe THIRIOT pour la rédaction de cet échange.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu les évaluations des domaines en date du 01, 02 et 12 septembre 2016 conforme aux prix de cession fixés,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 septembre 2016,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'échange des parcelles ZL n°127 et 129 d'une surface de 5 686 m² avec celle appartenant à l'État (ZL n° 102, 108, 132, 134, 136, 137 et ZA n°67) d'une surface de 4 710 m².

PRECISE que cet échange se fera avec une soulte de 8 795 € à la charge de l'État.

DESIGNE maître THIRIOT Philippe pour la rédaction de l'acte notarié.

DIT QUE tous les frais afférents à cet échange seront à la charge des deux parties par parts égales.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 octobre 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

